

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 mars 2025

PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Michel Duhème, Alyssa Leblanc

Était également présent le Directeur général, Mario Miller qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

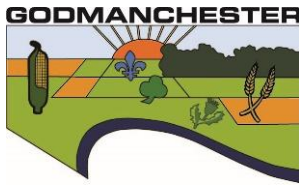
Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h00.

2. ORDRE DU JOUR

2025-03-03-020 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
6. **Greffé**
 - 6.1 Demande d'aide financière pour le mois de février 2025
7. **Trésorerie**
 - 7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
 - 7.2 Approbation des opérations financières de février 2025
 - 7.3 Autorisation d'un nouveau signataire pour signer les chèques
 - 7.4 Autorisation d'obtenir une carte de crédit pour le directeur général
 - 7.5 Autorisation pour le directeur général de conclure l'entente avec un fournisseur
8. **Urbanisme et environnement**
 - 8.1 Recommandation de la Municipalité pour les MRF de Ferme Lebec-
RETIRÉ
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Location d'un souffleur à neige pour souffler les bancs de neige accumulés
11. **Sécurité publique et protection incendie**
12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
13. **Avis de Motion**
14. **Adoption des règlements**



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 mars 2025

14.1 Adoption du règlement 522 modifiant le règlement 513 sur le traitement des élus municipaux

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-03-03-021 3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. Le directeur général est dispensé d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

6. GREFFE

2025-03-03-022 6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FÉVRIER 2025

| Nom de l'organisme | Sujet | Montant |
|--------------------------------------|---|---------|
| Communic-Action | Mission pour aîné en perte d'autonomie | 200\$ |
| Fondation Arthur-Pigeon | Contribution | 150\$ |
| Société d'agriculture de Huntingdon | Foire agricole d'Huntingdon | 500\$ |
| Résidence-elle du Haut-Saint-Laurent | Journée internationale des droits des femmes 2025 | 100\$ |

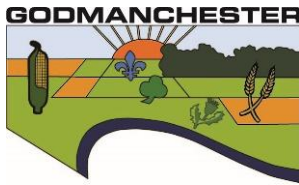
Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE l'aide financière soit versée aux organismes ci-haut mentionnés;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TRÉSORERIE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 mars 2025

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

Le Trésorier, Mario Miller, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2025-03-03-023 7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2025

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

Total des chèques émis : 79 069,15 \$
Total des dépôts directs émis : 111 657,40 \$

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de février 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 190 726,55 \$

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de février 2025, telle que déposée devant le Conseil :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Rémunération des élus | 0 \$ |
| Salaires des employés : | Semaine 6 6 227,87 \$ |
| | Semaine 7 6 336,69 \$ |
| | Semaine 8 6 245,62 \$ |
| | Semaine 9 8 360,53 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-03-024 7.3 AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE AU DOSSIER POUR SIGNER LES CHEQUES

CONSIDÉRANT QUE l'arriver en poste du Directeur général Mario Miller en janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit être autorisé à signer les chèques pour la Municipalité;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

QUE le Directeur général, Mario Miller, soit autorisé comme signataire au dossier de la CIBC afin de signer les chèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

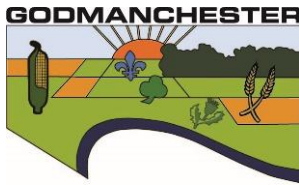
2025-03-03-025 7.4 AUTORISATION D'OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE l'arriver en poste du Directeur général Mario Miller en janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit transiger au nom de la Municipalité et qu'il est importun qu'il est une carte de crédit à son nom;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

AUTORISER le Directeur général, Mario Miller, à obtenir une carte de crédit en son nom auprès de l'institution financière Visa – CIBC.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 mars 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-03-026 7.5 AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CONCLURE L'ENTENTE AVEC UN FOURNISSEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un litige avec un fournisseur de services;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a offert un montant au fournisseur afin régler ledit litige;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général demande l'approbation du conseil afin de clore le dossier;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

AUTORISER le Directeur général, Mario Miller, à conclure l'entente avec le fournisseur concernant les frais de services.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au surplus budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le point 8.1 sur la recommandation de la Municipalité pour les MRF de Ferme Lebec est retiré.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-03-03-027 10.1 LOCATION DE SOUFFLEUR POUR DÉBLOQUER LES BANCS DE NEIGE ACCUMULÉS

CONSIDÉRANT QUE la tempête de neige et les forts vents nous ont laissé beaucoup de neige;

CONSIDÉRANT QUE certaines rues ont dû être fermées pour mauvaises conditions;

CONSIDÉRANT QUE les routes de la Municipalité doivent être entretenues pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie estime que nous aurions besoin d'un souffleur pour débloquer les chemins qui sont fermés depuis maintenant 2 jours;

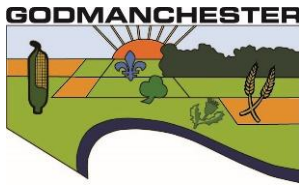
CONSIDÉRANT QUE le contremaitre de la voirie a fait des demandes de soumissions auprès de deux fournisseurs et qu'une estimation de 50 heures serait requise pour effectuer les travaux;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal autorise la location d'un souffleur auprès de deux (2) fournisseurs pour le retrait des bancs de neige qui bloquent les routes de la municipalité.

QUE la dépense au montant maximum de 20 000\$ soit approuvée et imputée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Aucun sujet abordé.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2025-03-03-028 14.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 522 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 513 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 513 remplaçant le règlement 477 sur le traitement des élus a été adopté le 3 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier certaines normes dudit règlement;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QUE le règlement portant le numéro 522 soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

Article 1

Le règlement 513 est modifié à l'article 10, section sur la tarification des dépenses, par le remplacement du montant de remboursement des déplacements de 0.70\$ par kilomètre pour y lire un montant de 0.50\$ par kilomètre;

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h40.

Pierre Poirier
Maire

Mario Miller
Directeur général